



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

*Séance du lundi 4 juin 2007*

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 05/06/2007

**D - 20070317**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 4 juin Deux mil sept, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ (présente jusqu'à 16h00), M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT (présent jusqu'à 16h25), Mme Michèle DELAUNAY (présente jusqu'à 16h25), Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD (présent jusqu'à 16h25), Mme Martine DIEZ (présente jusqu'à 16h25), Mme Brigitte NABET (présente jusqu'à 16h25), M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE (présent jusqu'à 16h25), M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

**Excusés :**

M. Jean-Charles BRON, Mme Martine MOULIN-BOUDARD,

***Eglise Saint-Louis. Restauration des façades ouest. Travaux complémentaires et prolongation du délai de la tranche ferme. Avenant au marché de travaux. Autorisation***

M. Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D – 20550667 du 19 décembre 2005, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux de l'église Saint-Louis pour un montant de 747 016,60 € T.T.C.

En cours de chantier, et afin de tenir compte de l'état réel de l'édifice découvert après échafaudage, il convient de procéder à l'ajustement de certaines prestations du lot n°1, notamment la réparation d'une assise complète de maçonnerie pierre fortement altérée par l'oxydation d'un chaînage métallique au droit de la tourelle d'escalier du clocher ouest.

Le coût supplémentaire global s'élève à 40 939,28 € TTC (+ 5,48 %), portant le montant de l'opération à 787 955,88 € TTC, ce qui reste en deçà de l'estimation initiale de 1 500 000 € TTC pour les trois tranches.

Ces ajustements nécessitent de prolonger le délai contractuel de la tranche ferme de 2 mois et de passer un avenant au marché dans les conditions suivantes :

Lot n° 1 - Maçonnerie - Pierre de taille

Marché 050706 - Entreprise Cazenave pour un montant de 530 399,88 € T.T.C. (TF et TC)

Reprise en sous œuvre et mise en place d'un étaielement façonné spécialement pour la tourelle d'escalier et destiné à reprendre la charge de l'édifice immédiatement supérieur par vérins, Refouillement et restitution des maçonneries en pierre dans l'embaras des structures d'étaielement des maçonneries en pierre, Frettage, matage, coulage de mortier et résine pour scellement et consolidation.

montant de la tranche ferme	232 007,33 € T.T.C.
montant de l'avenant sur la tranche ferme	40 939,38 € T.T.C.
montant de la tranche conditionnelle 1	153 739,01 € T.T.C.
montant de la tranche conditionnelle 2	144 653,54 € T.T.C.
nouveau montant du marché	571 339,26 € T.T.C.

En conséquence et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché 050706, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 324, article 2313.

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 4 juin 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean-Michel GAUTÉ**  
Adjoint au Maire

